

TULLE, le 10 mars 2015

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)

*Secrétariat Général
SM/CL*

Arrêtés du 10 mars 2015

N°023 - Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec LA POSTE pour la distribution du bulletin municipal et décidant le règlement de la dépense correspondante pour un montant de 591 € HT soit 709,20 € TTC.

N°024- Arrêté portant approbation de la convention souscrite entre la Ville de Tulle et l'association « Peuple et Culture » ayant pour objet la contribution du service communication de la Ville de Tulle pour assurer un soutien à la Décade « Cinéma & Société » (prestation réalisée à titre gracieux).

N° 025 - Arrêté portant approbation de l'avenant n° 2 au bail souscrit au profit de l'Association Départementale des Pupilles de l'Ecole Publique et fixant le loyer trimestriel à 1 443,14 €.

N° 026- Arrêté portant approbation, pour régularisation, de la convention de Formation professionnelle continue intitulée « Cours Individuel d'Anglais » souscrite avec le Centre de Formation et de Gestion des Compétences pour la formation d'un agent de la Ville de Tulle et décidant le règlement des frais correspondants pour un montant de 1000 €.

N°027 - Arrêté portant approbation de la convention de Formation professionnelle intitulée « Aquaformesanté et Eau Support Educatif et Thérapeutique » souscrite avec le Centre National de Formation de la FNMNS pour la formation d'un agent de la Ville de Tulle et décidant le règlement des frais correspondants pour un montant de 900 €.

N°028- Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 310,20 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au versement de l'indemnité suite au sinistre survenu le 11 décembre 2014, rue du Jean Jaurès.

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR